

L'ENSEIGNEMENT

Ce master complémentaire conjoint est organisé par les trois académies universitaires Wallonie-Europe, Wallonie-Bruxelles et Louvain (les quatre universités UCL, ULB, ULg, UMONS). Cette nouvelle formation a été créée grâce à l'impulsion de l'Institut du Patrimoine wallon (Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu »).

L'enseignement est assumé par des spécialistes issus des trois académies universitaires auxquels sont adjoints des experts extérieurs, praticiens de haut niveau, qui feront également profiter les étudiants de leur savoir-faire en intervenant comme conférenciers dans certains modules.



ORGANISATION PRATIQUE

Les modules sont organisés de mi-septembre à fin avril, et les séances ont généralement lieu les mercredis après-midi, jeudis, vendredis et samedis (8h30-12h30 et 13h30-17h30). Les cours sont dispensés sur les sites des trois académies universitaires et sur le site de l'Institut du Patrimoine wallon à Amay (Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu »). Ils sont dispensés en français.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Diplômes requis : grade académique d'architecte, de master en ingénieur civil architecte, en ingénieur civil des constructions, en architecte paysagiste, en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations). Possibilité d'admission sur dossier.

Où s'informer ?

Institut du Patrimoine wallon
Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu »
master@paixdieu.be - +32 (0)85/410.365
www.masterpatrimoine.org

Où s'inscrire ?

- UCL - Secrétariat des étudiants - Halles universitaires
Place de l'Université, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve
www.uclouvain.be
- ULB - Hall d'accueil et inscriptions - Campus du Solbosch - av. Buyl 87 a - 1050 Bxl - www.ulb.ac.be
- ULg - AEE - Service des inscriptions
Place du 20 Août, 7 - 4000 Liège - www.ulg.ac.be
- UMONS, faculté polytechnique - Service des inscriptions
Rue de Houdain, 9 - 7000 Mons - www.umons.ac.be

Quand s'inscrire ?

Du 1 au 16 juillet et du 16 août au 30 septembre
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h

Droits d'inscription :

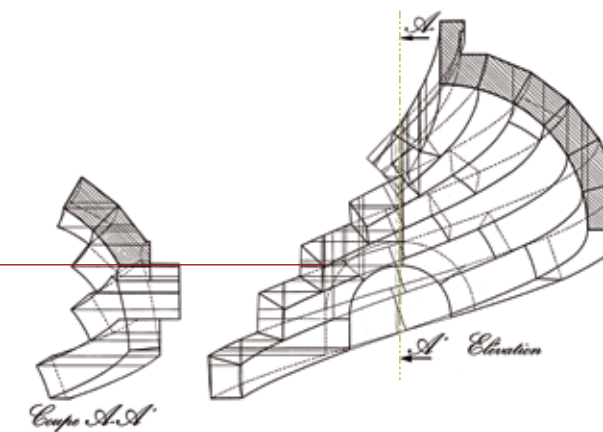
taux complet : 835€
taux intermédiaire : 485€
taux boursier : 111€



Master complémentaire
en **Conservation**
et **Restauration**
du **Patrimoine**
culturel immobilier



Éd. resp. : F. Joris - IPW - rue du Lombard, 79 - 5000 Namur



Académie universitaire Wallonie-Europe
Académie universitaire Wallonie-Bruxelles
Académie universitaire Louvain
Haute École Charlemagne

avec la collaboration administrative
de l'Institut du Patrimoine wallon (« la Paix-Dieu »)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La sauvegarde du patrimoine s'inscrit à la fois dans la philosophie de « conservation intégrée » prônée par le Conseil de l'Europe et dans une politique de développement durable impliquant les reconversions économique, sociale et culturelle indispensables à la survie de ce patrimoine. Réhabiliter le bâti ancien, lui rendre une valeur d'usage liée à son époque et le restaurer imposent aussi de prendre en compte l'environnement, d'utiliser des techniques et des matériaux traditionnels ou de leur substituer des techniques nouvelles éprouvées et adéquates.

Le master complémentaire vise à développer les capacités de réflexion et de conceptualisation préalables aux interventions sur l'ensemble du patrimoine architectural, urbain, rural ou paysager. Il prend également en compte l'analyse sociologique et prospective du patrimoine, tant dans les aspects culturels qu'économiques de la conservation intégrée.

STRUCTURE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME

L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité constituent des paramètres essentiels de la formation.

Le master complémentaire conjoint est le seul, en Communauté française de Belgique, à couvrir globalement le champ de la conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier et de ses spécificités.

L'intégration des savoirs disponibles au sein de toutes les institutions d'enseignement supérieur d'une part, et des compétences de spécialistes de disciplines particulières d'autre part, permet de faire de cette formation un pôle d'excellence.

Le programme comporte deux années d'études (120 crédits).

L'étudiant peut être autorisé à répartir une année d'études sur deux années académiques consécutives.

LES MODULES

PHILOSOPHIE DU PATRIMOINE

Définitions et concepts - Émergence et évolution de la notion de conservation et des concepts de restauration - Chartes, conventions, déclarations, résolutions et directives internationales - Emplois dans l'histoire de l'architecture - Conservation intégrée et mise en valeur du patrimoine - Problématiques spécifiques à la conservation du patrimoine moderne et contemporain

HISTOIRE ET PRINCIPES DE L'ARCHITECTURE

Les styles : les spécificités de l'architecture urbaine - les caractères régionaux des architectures rurales - Le gros œuvre : fondations et structures - étude des matériaux - techniques spéciales - Le second œuvre : arts d'accompagnement, décors - matériaux et techniques anciennes de mise en œuvre, analyse des altérations et des pathologies, techniques de restauration.

PARCS ET JARDINS HISTORIQUES

Histoire des parcs et jardins - Fouilles archéologiques - Conservation et restauration - Plan de gestion - Diagnostics des sols - Relevés botaniques et dendrologie - Réseaux hydrauliques et fontaineries.

MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES PRÉALABLES ET TECHNIQUES DE RESTAURATION

Introduction aux études préalables, ressources documentaires et recherche documentaire - Archéologie du sous-sol - Archéologie du bâti - Techniques de relevé, de représentation graphique, de restitution et de simulation - Études sanitaires et diagnostics : technique de reconnaissance et d'auscultation des matériaux, des structures et des charpentes, analyse des pathologies (désordres structuraux y compris des sols), analyse des risques liés aux phénomènes naturels - Techniques de conservation et de restauration : monument - vestiges archéologiques - Estimation et gestion des coûts - Aspects économiques du patrimoine

ACTEURS INSTITUTIONNELS, LÉGISLATION ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Institutions internationales et nationales - Législations et procédures administratives : en Région wallonne et en Région Bruxelles-Capitale - Loi sur les marchés publics : exemples pratiques en matière de patrimoine - Normes et développement durable

MÉTHODOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DE RESTAURATION ET DU SUIVI DE CHANTIER

Masterplan - Projet : esquisse, avant-projet, cahier spécial des charges, description des postes, fiches d'état sanitaire, modes et codes de mesurage, établissement des métrés et estimations - Travaux : suivi de chantier, réception (provisoire et définitive) - Entretien et monitoring

ANALYSES PRATIQUES, QUESTIONS APPROFONDIES

Visites de laboratoires et de centres de recherche - Expertises et études de cas

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES

Le TFE est un travail original et individuel, effectué sous la direction de l'un des enseignants. Le choix du sujet est individuel. Il peut être proposé par le(s) promoteur(s). Ce choix tient compte des connaissances acquises au sein de la formation, mais aussi de la formation antérieure du candidat.

